



Verdun, 10 mai 2019

Chers parents,

Par la présente je tiens à vous informer que, suite aux consultations de toutes les catégories de personnel de l'école, l'horaire 2019-2020 tel que présenté au Conseil d'établissement du 7 mai dernier sera modifié par un horaire sur 4 jours et demi que vous retrouverez ici-bas.

Horaire de l'élève (primaire) 2019-2020 :

PRIMAIRE (L-M-Me-J)			PRIMAIRE (V)		
DESCRIPTION	HEURES	TOTAL MINUTES	DESCRIPTION	HEURES	TOTAL MINUTES
A+D	7h46-7h50	4	A+D	7h46-7h50	4
Enseignement	7h50-8h50	60	Enseignement	7h50-8h50	60
A+D	8h50-8h52	2	A+D	8h50-8h52	2
Enseignement	8h52-9h52	60	Enseignement	8h52-9h52	60
A+D	9h52-9h54	2	A+D	9h52-9h54	2
Récréation	9h54-10h14	20	Récréation	9h54-10h14	20
A+D	10h14-10h17	3	A+D	10h14-10h17	3
Enseignement	10h17-11h17	60	Enseignement	10h17-11h17	60
A+D	11h17-11h19	2	A+D	11h17-11h19	2
Enseignement	11h19-11h43	24	Enseignement	11h19-11h43	24
A+D	11h43-11h45	2	A+D	11h43-11h45	2
Surveillance	11h45-11h50	5	Surveillance	11h45-11h50	5
DÎNER	11h50-13h05	75	DÎNER	11h50-13h05	75
A+D	13h05-13h09	4			
Enseignement	13h09-14h09	60			
A+D	14h09-14h11	2			
Récréation	14h11-14h31	20			
A+D	14h31-14h34	3			
Enseignement	14h34-15h34	60			
A+D	15h34-15h36	2			
Surveillance	15h36-15h45	9			

Verso →



Le choix de cet horaire où y il n'y a pas de cours le vendredi après-midi, que plusieurs écoles primaires ont adopté dans des formules diverses, s'appuie tout d'abord sur des raisons à caractère pédagogique. En effet, compte tenu :

- des nombreuses journées pédagogiques et des congés fréquents le vendredi;
- de la fatigue plus grande des élèves le vendredi après-midi où souvent la dernière période est une période de jeux ou de récompense et non une période d'enseignement;
- des nombreuses absences d'élèves le vendredi après-midis pour des rendez-vous, un départ hâtif pour le chalet/camping ou autres;

les membres de l'équipe-école ont décidé de prolonger de 24 minutes les matinées (du lundi au vendredi) pour pallier aux vendredis après-midis où il n'y a pas de cours.

Ce faisant, une meilleure organisation tant pour l'équipe enseignante que pour celle du service de garde ainsi que pour celle des autres catégories de personnel sera possible les vendredis après-midis. En effet, le personnel ne sera pas en congé mais au travail :

- Les enseignants seront en rencontre d'équipe ou avec la direction pour parler de pédagogie, pour préparer la semaine suivante ou encore discuter de l'organisation des activités à venir;
- Les éducatrices du service de garde, ayant les élèves à leur charge, pourront proposer des activités organisées de plus grande envergure;
- La technicienne du service de garde sera présente pour soutenir son personnel et répondre aux questions des parents;
- Les services aux élèves pourront rencontrer les parents ou encore les enseignants pour discuter de cas d'élèves;
- Le concierge pourra faire le ménage des locaux non-utilisés...

Pour les parents, cela permettra, entre autres, de pouvoir prévoir prendre les rendez-vous avec les professionnels ou les spécialistes de la santé les vendredis après-midis et ainsi faire en sorte que leur enfant manque moins de période d'enseignement.

Une nouvelle offre d'activités au service de garde

Avec ce nouvel horaire, plusieurs d'entre vous (ceux dont l'enfant ne fréquente pas le service de garde pour qui rien de change) se demandent : Mais qu'advient-il de mon enfant le vendredi après-midi? Deux choix s'offrent à vous :

Vous récupérez votre enfant à 11h45 comme à tous les dîners et vous le gardez à la maison

OU

Vous l'inscrivez aux activités du vendredi après-midi données par les éducatrices du service de garde.

De plus amples informations vous seront communiquées sous peu par la technicienne du service de garde.

En résumé :

- ♦ En matinée, **du lundi au vendredi**, l'entrée des élèves se fera à **7h46** et la sortie à **11h45**.
- ♦ En après-midi, **du lundi au jeudi**, l'entrée des élèves sera à **13h05**. La sortie des élèves se fera à **15h34** tant pour les élèves du préscolaire que du primaire.
- ♦ La surveillance sur la cour d'école, pour les élèves ne fréquentant pas le service de garde ou de surveillance des dîneurs, débutera à **7h41** le matin et à **13h00** le midi.

N'hésitez pas, pour toute question, à communiquer avec moi. Il me fera plaisir d'y répondre.

Bonne fin d'année scolaire 2018-2019! N'oubliez pas que le jeudi 30 mai -la journée du 12 juin inscrite au calendrier scolaire sur l'agenda de votre enfant avait été remplacée par le 30 mai à la suite d'une demande de la CSMB- est une journée de classe régulière.

La direction,

Jean-Pierre Nicolas